

RETRAITE PAR POINTS

NON Décidément non !

La CGT avait raison, Édouard Philippe a confirmé ce qu'elle dénonce depuis plusieurs mois :

- La mise en place du système universel par points, c'est la fin de la solidarité et l'individualisation du système.
- Une baisse des pensions (voir ci-dessous)
- Un allongement de la durée de cotisation. Il faudra travailler plus longtemps, avec un âge pivot à 64 ans pour ne pas subir de décote, mais surtout plus longtemps pour avoir une pension décente.
- 2 ans seulement pour la pénibilité.
- Sacrifice des générations futures.
- Absolument rien pour les femmes en termes d'égalité salariale, de travail de nuit, de reconnaissance de la pénibilité

OUI, NOUS POUVONS GAGNER TOUS ENSEMBLE !

Parce que la production de richesses en France permet de financer et d'améliorer notre système de retraite, la CGT revendique :

- Une pension minimum à 1800 euros et 75 % calculés sur les 6 derniers mois dans le public et les 10 meilleures années dans le privé.
- Un départ à 60 ans pour tous avec un départ anticipé à 55 ans et 50 ans pour les métiers pénibles et la catégorie active.
- L'égalité professionnelle femme homme.
- La création d'emplois dans la fonction publique.
- La fin des exonérations de cotisations.

C'est pourquoi la Fédération CGT des Services publics appelle l'ensemble des salariés de l'eau, du logement social, de la thanatologie, les agents de la fonction publique territoriale à continuer à se mobiliser massivement par la grève et la participation aux manifestations, notamment lors des temps forts le 12, le week-end et le 17 décembre.

CATÉGORIE C (indice 381)

Pension du régime
des fonctionnaires : **1323 €**

Pension du régime
par points Macron : **1000 €**

La retraite des
fonctionnaires représente
63% du salaire de fin de
carrière, et non **75%**

CATÉGORIE B (indice 416)

Pension du régime
des fonctionnaires : **1444 €**

Pension du régime
par points Macron : **1015 €**

La retraite des
fonctionnaires représente
63% du salaire de fin de
carrière, et non **75%**

CATÉGORIE A (indice 591)

Pension du régime
des fonctionnaires : **2052 €**

Pension du régime
par points Macron : **1450 €**

La retraite des
fonctionnaires représente
63% du salaire de fin de
carrière, et non **75%**

PAS TOUCHE
LA RETRAITE PAR POINTS.
À NOS CAISSES
NI POUR MOI,
DE RETRAITE
NI POUR MES ENFANTS !